

Tri & vous

HORS SÉRIE DU JOURNAL DE L'ICDI. TOUTES LES INFOS ET ASTUCES SUR LA PRÉVENTION ET LE TRI DES DÉCHETS

CONCOURS

Gagnez 2 places de cinéma

**GASPILLAGE ALIMENTAIRE :
NE JETEZ PLUS VOTRE ARGENT
À LA POUBELLE !**

**OFFREZ UNE SECONDE
VIE À VOS OBJETS**

.....
**L'ICDI : DEPUIS 65 ANS
À VOTRE SERVICE**

**BRICOLAGE :
RÉALISEZ UN
PORTE-MONNAIE
À PARTIR D'UN
CARTON À
BOISSONS**



Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

icdi
Réinventons nos déchets

Avec le soutien de



Wallonie

Fostplus

EDITO

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

Aujourd'hui, chaque ménage wallon produit près de trois fois plus de déchets qu'en 1950. Des quelques dizaines de kilos de déchets de l'époque, nous sommes passés à 483 kg par an et par habitant.

C'est considérable ! Pour préserver notre environnement, nous devons impérativement faire maigrir nos poubelles en partant du principe que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ! Et que s'il existe malgré tout, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour lui donner une seconde vie via le réemploi, le recyclage, le compostage à domicile ou en définitive la valorisation énergétique.

Depuis sa création en 1948, l'ICDI a évolué pour vivre aujourd'hui une véritable révolution verte. Du développement et la gestion de nos parcs de recyclage, des collectes sélectives en porte-à-porte, de la mise en place de VALTRIS, un centre de tri automatisé ultraperformant, à la création de la Ressourcerie du Val de Sambre, nos actions se multiplient afin de réduire l'impact environnemental de nos modes de consommation.

Cependant, l'amélioration de notre cadre de vie passe inévitablement par une prise de conscience de nos comportements de consommateurs et de producteurs de déchets. Bien trier ses déchets ou encore mieux les éviter sont des gestes qui ne nécessitent que très peu d'efforts, mais combien importants pour la qualité de notre environnement !

Dans cette brochure, vous trouverez un éventail de trucs et astuces en matière de prévention et de tri des déchets. Vous apprendrez à gérer votre frigo, organiser vos courses, acheter futé, trier vos déchets et faire de vos épiluchures un terreau d'exception. Vous découvrirez aussi le quotidien des travailleurs et travailleuses qui œuvrent pour notre environnement... Et vous prendrez, nous l'espérons, beaucoup de plaisir à nous lire.

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| BIEN ACHETER POUR MOINS DE DÉCHETS | P. 3 |
| GASPILLAGE ALIMENTAIRE | P. 4-5 |
| DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS | P. 6-7 |
| LANGES POUR BÉBÉ : LAVABLES OU JETABLES ? | P. 7 |
| RECYCLER LE PAPIER-CARTON POUR PRÉSERVER LA NATURE | P. 8 |
|  | |
| LE VERRE, C'EST MAGIQUE ! | P. 9 |
| DÉCHETS ORGANIQUES : DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU COMPOST GRÂCE À VOS DÉCHETS ORGANIQUES | P. 10-11 |
|  | |
| ICDI VOTRE PARTENAIRE « ENVIRONNEMENT » AU QUOTIDIEN ! | P. 12-13 |
| ICDI 65 ANS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT | P. 14-15 |
| PMC MODE D'EMPLOI | P. 16-17 |
|  | |
| MA COMMUNE N'EST PAS UNE POUBELLE ! | P. 18 |
| UN LABEL N'EST PAS L'AUTRE | P. 19 |
| PRÉVENTION AGISSONS ! PRÉVENIR VAUT MIEUX QUE GUÉRIR... | P. 20 |
| ADOPTÉZ LA COCOTTE ATTITUDE | P. 21 |
|  | |
| ZONE DE JEUX | P. 22 |
| CONCOURS 100 PLACES DE CINÉMA À GAGNER | P. 23 |

BIEN ACHETER POUR MOINS DE DÉCHETS

L'emballage est un déchet en puissance. Un déchet utile lorsqu'il protège le produit mais qui parfois encombre, pollue et nous coûte finalement beaucoup d'argent.

Comment pouvons-nous l'éviter? En modifiant nos habitudes de consommation et en évitant le suremballage.

Achat malin mode d'emploi...



En revenant de vos traditionnelles courses du samedi, vous vous retrouvez bien souvent devant un tas d'emballages qui finiront invariablement à la poubelle. Plus de 30 % du poids (50 % du volume) de notre poubelle provient de ces emballages ! Comment la faire maigrir ? En évitant le suremballage. Pour cela, il suffit d'être attentif et de ne choisir que les produits qui possèdent un emballage "utile" ou mieux encore, qui n'en possèdent pas !

Les atouts de l'emballage

Quoi qu'on en dise, l'emballage reste un atout. Il protège et préserve plus longtemps les denrées périssables, réduisant les pertes tout en conservant le goût et la valeur nutritionnelle des aliments. Il permet de surcroît une identification et un étiquetage clairs du produit.

Ces "chers" suremballages

Certains produits sont emballés deux, voire trois fois. Ce suremballage ne se justifie pas toujours. D'autant que leur prix a bien évidemment des répercussions sur celui des produits que nous achetons. Sans compter que d'un point de vue environnemental, ces déchets d'emballages superflus représentent un gaspillage énorme de ressources naturelles (eau, énergie, métaux, etc.). Pensez-y au moment de faire vos courses.

5 bonnes astuces pour acheter futé

1. Privilégier le réutilisable

Évitez d'acheter des objets jetables, à usage unique comme des lingettes, nappes en papier, vaisselle en plastique ou encore rasoirs jetables. Dans cet esprit, commencez par utiliser des sacs réutilisables, des filets à commissions ou des caisses pliables pour vos courses.

2. Acheter au détail

Plutôt que d'acheter votre fromage, votre viande, votre poisson, votre charcuterie, vos fruits et légumes... préemballés, préférez l'achat au détail, "à la découpe", sans barquette de polystyrène ni film plastique transparent.

3. Éviter le suremballage

Privilégiez les produits conditionnés sans suremballage ou en plus grosse quantité. A quantité égale de produit, les grands conditionnements génèrent moins de déchets. Comparez le prix au kilo, vous serez à tous les coups gagnant ! Les produits emballés individuellement et les petits conditionnements vous coûtent en effet plus cher.

4. Opter pour le durable et réparable

Quand vous achetez des appareils électroménagers ou hi-fi, des outils de jardinage, des vêtements, des chaussures..., optez pour des marques qui privilégient la solidité de leurs produits.

5. Choisir le rechargeable

Les lessives liquides, les assouplissants, les produits d'entretien et les produits cosmétiques comme les shampoings, savons liquides, cotons-tiges, talc, etc. peuvent être achetés sous forme de recharge. Conditionnées dans un emballage plus simple, plus économique et plus léger, ces recharges pourront être transférées dans l'emballage d'origine.

| Produit | Prix | Poids | Produit | Prix | Poids |
|------------------------|------|--------------|------------------------|--------|--------------|
| 2 EVIAN 400ML | 3,15 | 6,30 | CHOCOLAT BONUS CHOC | 229,80 | 343,18 |
| 3 COCA COLA 8425 | 5,45 | 16,35 | 1 EVIAN 6X1L | 3,96 | 3,96 |
| 1 DECEMEL LIGHT 6X20 | 3,29 | 3,29 | 1 COCA-COLA PET AXIL | 8,29 | 8,29 |
| 2 DOR LAIT 1/2 500L | 0,57 | 1,14 | 1 DECEMEL LIGHT TL | 1,59 | 1,59 |
| 1 POTIRON MED 500 GR | 1,99 | 1,99 | 1 DOR LAIT 1/2 EC TL | 0,59 | 0,59 |
| 1 POMME JONAS 3 & P | 1,89 | 1,89 | 1 POTIRON ROUGE | 1,03 | 1,03 |
| 1 FUMETA SPINACI 120GR | 3,39 | 3,39 | 1 POMME ROUGES | 1,12 | 1,12 |
| 1 KELLOGG S VARIETY | 3,19 | 3,19 | 1 DOR CHIPS PICKLES | 0,96 | 0,96 |
| 1 PRINCE POCKET 400G | 2,15 | 2,15 | 2 LAY'S CHIPS 120GR | 1,01 | 2,02 |
| 1 MAM'S PERMET 280G R | 3,89 | 3,89 | 1 HELL KIDZ P. CROOK | 2,75 | 2,75 |
| 2 PANCHESS SPAGHETTI | 1,08 | 2,16 | 1 LU PRINCE FLOUR | 1,49 | 1,49 |
| 2 U BENS RIZ 4X125GR | 2,39 | 4,78 | 1 MAM'S P PANDA 250G R | 2,38 | 2,38 |
| 2 DOR TOMATES 400GR | 0,69 | 1,38 | 1 PANZANI SPAGHET TK | 2,25 | 2,25 |
| 4 DOR STG FROZED | 7,69 | 30,76 | 1 DOR RIZ BASM 8425 R | 3,89 | 3,89 |
| 2 DOR PAP MC DECAF 312 | 3,15 | 6,30 | 1 DOR TOMATES PELEES | 1,15 | 1,15 |
| 1 DOR MOUTAR 84LS1799 | 2,19 | 2,19 | 1 DOR RIZ | 23,89 | 23,89 |
| TOTAL | | 94,15 | 1 DOR PAP MC DECAF 24 | 4,95 | 4,95 |
| CASH | | 100,00 | 1 DOR STE MOUTAR 84LS | 1,49 | 1,49 |
| A RENDRE | | 5,85 | TOTAL | | 63,89 |
| | | | CASH | | 70,00 |
| | | | A RENDRE | | 6,11 |

PANIER ÉCOLOGIQUE VERSUS PANIER CLASSIQUE: VERDICT INDISCUTABLE

Pour démontrer que le suremballage coûte cher, nous avons acheté quelques produits en version "suremballée" et en version "écologique". L'analyse détaillée du ticket de caisse est sans appel : **le panier écologique vous fait gagner 27,26 € et vous permet d'éviter près d'un kilo (998 g) de déchets !**

Des piles jusqu'à 30 fois moins chères !

Les piles rechargeables peuvent être rechargées jusqu'à 1000 fois. Compte tenu de leur durée de vie, elles reviennent jusqu'à 30 fois moins cher, coût du chargeur compris, que les piles jetables.

NE JETEZ PLUS VOTRE ARGENT À LA POUBELLE!

En Wallonie, chaque citoyen gaspille entre 15 et 20 kg de denrées alimentaires par an. C'est considérable! D'autant qu'il ne s'agit pas de déchets comme des coquilles d'œufs ou des peaux de banane, mais bien de denrées alimentaires, entamées ou non entamées, voire même encore contenues dans leur emballage d'origine. Ce gaspillage vous coûte bien entendu beaucoup d'argent. Il a également un impact sur notre environnement puisqu'il fait gonfler nos poubelles.

Pour l'éviter, quelques petits gestes futés s'imposent.

Préparez vos courses à la maison

Commencez par faire l'inventaire de votre frigo et de vos armoires à provisions. En famille (c'est plus amusant!), établissez les menus de la semaine. Rédigez ensuite votre liste de courses en estimant les quantités de nourriture dont vous aurez besoin.

Achetez futé au magasin

Pour éviter les tentations inutiles, n'achetez que les produits qui sont repris dans votre liste de courses. Et lorsque vous les placez dans votre caddie, vérifiez toujours l'étiquetage et la date de péremption des denrées alimentaires. Assurez-vous également que l'emballage de l'aliment n'est pas altéré.

Comment interpréter les dates de péremption

"À consommer de préférence avant le" (DLUO) indique la date après laquelle les aliments perdront certaines de leurs qualités: goût, texture, couleur... Mais ceux-ci peuvent encore être consommés sans risque pour la santé.

"À consommer jusqu'au" (DLC) prévient par contre de la limite à partir de laquelle il peut y avoir des risques pour la santé du consommateur.

Zone froide (<4°C)

Viande, volaille, poisson, charcuterie, crème, desserts lactés, tous les autres fromages, légumes prédécoupés et emballés, plats traiteurs cuisinés, pâtisseries, produits en cours de décongélation....

Zone fraîche (4-6°C)

Fromages frais (par ex. fromage blanc), boissons lactées, yaourts et dérivés, légumes et fruits cuits, plats préparés maison,...

Zone tempérée (6-10°C)

Lait, fruits et légumes frais, fromage râpé,...



Zone variable porte

Boissons, beurre, œufs,...



Accommodez vos restes de repas

Avec un peu d'imagination, vous pourrez très facilement accommoder vos restes. Rien de tel, par exemple, que du pain rassis pour faire du pain perdu ou des croûtons... Avec le feuillage des légumes-racines (carottes, betteraves...) ou avec les légumes (salades, carottes, chicons...) qui ne sont plus de toute première fraîcheur, pensez à faire de la soupe, etc.





Une brochure de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire est disponible sur demande au 0800/ 94 234 ou Service Prévention : 071/ 60 04 99 ou téléchargeable sur www.icdi.be

TRUCS ET ASTUCES POUR CONSERVER VOS FRUITS ET LÉGUMES

- Pour rafraîchir des légumes flétris, faites les tremper dans de l'eau avec un peu de vinaigre et deux morceaux de sucre.
- Avant de les entreposer au frigo, coupez toujours les fanes des légumes-racines (carottes, radis, betteraves, etc.). Le feuillage déshydrate en effet le légume et lui enlève sa valeur nutritive.
- Veillez à ne pas entreposer certains fruits et légumes ensemble. Les oignons par exemple font pourrir les pommes de terre. Les pommes et les poires donnent un goût amer aux carottes.
- Dans votre frigo, couvrez le fond de vos bacs à fruits et légumes avec du papier essuie-tout. Le papier absorbe l'humidité et les aliments restent frais plus longtemps.
- Pour absorber l'humidité de vos fruits (et éviter qu'ils ne pourrissent), placez des bouchons de liège dans votre plat à fruits.

Recettes



Pain perdu... mais pas pour tout le monde !

INGRÉDIENTS

1/2 litre de lait - 2 œufs - 50 g de sucre semoule (+ 50 g pour la garniture) - 2 cuil. à soupe de sucre vanillé - 100 g de beurre - 6 tranches de pain rassis.

PRÉPARATION

Casser les œufs dans un plat creux, y ajouter le sucre en poudre et le sucre vanillé. Batta le tout vigoureusement avant de verser le lait froid. Tremper les tranches de pain (deux par deux) dans ce mélange afin de bien les imbiber. Retirer délicatement les tranches et les cuire dans une poêle avec du beurre bien chaud. Les retourner après 2 ou 3 minutes. Lorsqu'elles sont bien dorées de chaque côté, retirer les tranches et les déposer sur du papier absorbant. Avant de servir, saupoudrer les tranches de sucre (facultatif).



Soupe aux fanes de carottes (ou de radis)

INGRÉDIENTS (pour 4 à 6 personnes)

Fanes d'une grosse botte de carottes (ou radis) - 3 belles pommes de terre - 50 g de beurre - 1 oignon - 25 cl de crème fraîche - 1 cube de bouillon de poule - 1 litre d'eau - sel et poivre.

PRÉPARATION

Laver les fanes de carottes et les couper très grossièrement. Éplucher les pommes de terre, les couper en morceaux. Faire fondre le beurre dans une cocotte et y faire revenir l'oignon émincé pendant 2 minutes à feu assez fort. Ajouter les morceaux de pommes de terre avec les fanes. Faire revenir le tout 5 bonnes minutes. Y verser l'eau, le bouillon, sel, poivre. Dès ébullition, laisser cuire en couvrant 30 minutes à feu doux. Mixer le tout, ajouter la crème fraîche et laisser cuire de nouveau 5 minutes. Servir chaud.

DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

Le meilleur des déchets est celui qui n'existe pas. Certes, mais comment faire pour limiter leur quantité? En appliquant la règle des 4 R: Réduire, Réemployer, Réutiliser, Recycler! Ainsi, vous contribuerez à la diminution de production de déchets, à la préservation des ressources naturelles et à la réduction de la quantité d'énergie requise pour produire et transporter de nouveaux produits.

Réduire

Avant d'acheter, interrogez-vous toujours sur la nécessité de posséder tel ou tel objet. Sans tomber dans la paranoïa, vous constaterez que l'on achète souvent de manière impulsive et que beaucoup d'objets font double emploi. En achetant utile, vous allez non seulement gagner de la place de rangement... mais également réaliser de substantielles économies que vous pourrez mettre à profit pour un petit restaurant ou une escapade en famille. Malin non?

Réemployer

Quel est votre premier réflexe lorsque vous cassez le manche d'un balai? Vous le jetez et en achetez un nouveau! Question facilité, c'est la meilleure des solutions. Question économie et écologie, c'est une tout autre affaire. Il suffirait en effet de remettre un manche (récupéré sur un balai usagé par exemple) pour éviter ce gaspillage. Dans la maison, les exemples de réemploi ne manquent pas: réparation d'appareils électroménagers, d'outils, de meubles ou de jouets, retouches de vêtements.



Et si vous souhaitez vous défaire d'un objet encore en bon état et dont vous n'avez plus l'utilité, consultez le "guide du réemploi" disponible sur www.icdi.be ou au **0800/ 94 234** ou **Service Prévention: 071/ 60 04 99**.

Cette brochure est un répertoire destiné aux citoyens désireux de se défaire, d'échanger, de vendre, de louer ou d'acheter un objet qui pourrait encore servir. Il reprend la majorité des asbl de la zone ICDI qui sont actrices dans le réemploi. Pensez-y!

Réutiliser

La réutilisation consiste à réaliser de nouveaux objets à partir d'anciens: jouets, outils, artisanat, accessoires, matériel pour la construction, etc. À partir de vieux tissus ou de vieux pots, par exemple, vous pouvez vous confectionner une couverture en patchwork ou décorer votre jardin de manière originale.



= 150

Pour fabriquer une tondeuse à gazon, il faut recycler 150 boîtes de conserve

Recycler

C'est la phase ultime de la seconde vie de nos objets. Les objets de demain, vous les triez aujourd'hui. Le recyclage consiste à transformer la matière des objets en de nouveaux produits. Ils reviennent sous forme recyclée, de mille et une manières. Cette opération n'est bien entendu envisageable que via une filière de tri-recyclage. Dans cet esprit, les bouteilles et flacons en plastique PET (polyester) peuvent par exemple être recyclés par l'industrie textile pour la fabrication de polars ou de moquettes. Les canettes en aluminium peuvent se transformer en vélos de course!



TRANS'FORM : LA SECONDE VIE DE L'ÉLECTROMÉNAGER

Installée le long de la chaussée de Philippeville à Marcinelle, l'entreprise à finalité sociale TRANS'FORM récupère des électroménagers (machine à lessiver, frigo, télévision, fer à repasser...) collectés chez les particuliers. Les tech-

niciciens formés sur place réparent ce qui peut l'être avant de les revendre ou les louer à prix démocratiques avec la garantie du label « ElectroRev ». Ouvert en partenariat avec Oxfam-Solidarité, le magasin propose également d'autres produits de qualité à des prix très intéressants: vêtements, chaussures, mobilier, matériel informatique garanti, livres, DVD, CD, vaisselle, bibelots, déco, etc. Avantages de la formule: les appareils et articles de seconde main retrouvent une seconde vie et le personnel apprend un métier auprès de techniciens formateurs. Une manière intelligente et sociale de limiter le tonnage de déchets à traiter.

Plus d'infos: www.cpascharleroi.be/pole-deconomie-sociale/transform.html

Vos encombrants recèlent des trésors



Rendez vos encombrants utiles

Depuis janvier 2013, la Ressourcerie du Val de Sambre propose un service de **collecte des encombrants à domicile**. Ce **service gratuit** vise principalement à favoriser le réemploi et le recyclage des objets encombrants. Sur simple

appel, la Ressourcerie reprend une large gamme de matières et d'objets tout en favorisant l'insertion socioprofessionnelle et la formation de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Via le magasin TRANS'FORM (lire page 6), la Ressourcerie du Val de Sambre intègre un grand nombre d'objets dans la filière du réemploi et de la revente. Les encombrants non vendables font l'objet d'un démantèlement et d'un tri sélectif afin de permettre le recyclage des différentes matières qui le composent telles que le bois, les métaux, les déchets d'équipements électriques et électroniques... Les déchets non recyclables sont incinérés pour être transformés en énergie. Présente sur les communes de Charleroi, Ham-s-Heure/Nalines, Courcelles et Les Bons Villers, la Ressourcerie va étendre ses activités à d'autres communes dans un proche avenir.



En savoir plus sur la Ressourcerie du Val de Sambre ?
Surfez sur www.revalsambre.be

QUAND LES DÉCHETS DEVIENNENT ART

Considéré comme l'un des précurseurs de la création « Upcycling » en Europe (lauréat de la Biennale des Jeunes Créateurs de la Méditerranée en 1997),



l'« eco-fashion designer » italien Daniele Bossi a roulé sa bosse dans les milieux de la haute couture parisienne et romaine... avant de s'installer à Charleroi en 2002. « *A cette époque, j'ai eu l'occasion de développer toute une série de projets éco-créatifs avec la ville de Charleroi et l'ICDI (défilés de mode, création des robes-sculptures ...) sur le thème du réemploi* ». Depuis, Daniele Bossi travaille comme artiste animateur pour le Centre Culturel "Eden-Charleroi" et collabore activement avec l'ICDI et le CPAS de la ville. « *J'organise régulièrement des défilés-happenings sur le thème de l'éco-création et j'anime des ateliers de récupération textile et création d'objets à partir de choses de seconde main et de PMC. On apprend aux gens à faire preuve de créativité et d'éco-sensibilité pour transformer leurs "déchets" (vieux habits, accessoires, objets ...) en de nouvelles créations personnelles. C'est passionnant, valorisant... et très utile !* »

LANGES POUR BÉBÉ : LAVABLES OU JETABLES ?

On l'oublie trop souvent : les langes lavables ont bien évolué en l'espace de quelques années. Pratiques, colorés et agréables à porter, ils présentent de nombreux avantages en termes d'écologie, d'économie et de confort.



Des atouts écologiques...

Prenons le cycle de vie d'un enfant de sa naissance à ses deux ans. Cet enfant aura besoin d'environ 5 000 langes jetables, soit une tonne de déchets difficilement dégradables et 650 kg de matières premières. Si l'on

choisit par contre les langes lavables, il aura besoin de 20 à 40 langes lavables qui généreront 150 kg de déchets facilement dégradables et 190 kg de matières premières. Tout bénéfique pour notre environnement...

... économiques et de confort

Pour ce même enfant, le coût d'utilisation des langes jetables sera d'environ 1 500 € contre 400 à 800 € pour les langes lavables. Si l'on considère que ces langes peuvent successivement servir pour plusieurs enfants, leur coût s'en trouvera encore réduit. Comme ils génèrent moins de déchets, ils auront également un impact non négligeable au niveau de la facture "déchets".

Sans additifs chimiques, composés de fibres naturelles plus douces et changés toutes les deux ou trois heures (contre trois ou quatre pour les jetables), les langes lavables occasionnent moins d'érythème fessier que les langes jetables.



RECYCLER LE PAPIER-CARTON POUR PRÉSERVER LA NATURE

En général, le papier est fabriqué à partir des matières végétales contenant de la cellulose (bois, coton, lin, chanvre, etc.). Décomposée par broyage et chauffée, cette matière végétale donne une pâte, qui une fois lavée (avec des produits chimiques) et séchée, se transforme en papier. Aujourd'hui, plus de la moitié de la matière première utilisée par l'industrie papetière est issue de papiers et cartons recyclés. Ce recyclage permet d'économiser des arbres, des produits chimiques, de l'énergie et beaucoup d'eau (moins d'eaux usées à épurer).

UNE COLLECTE BIEN HUILÉE

Organisées par l'ICDI depuis 1977, les collectes sélectives de papiers-cartons se font en porte-à-porte. Pour des raisons pratiques et de salubrité publique, cette collecte est associée au ramassage d'autres déchets comme le verre, les PMC (sac bleu) et les ordures ménagères (sac blanc ou conteneur à puce). Petit détail : la collecte de papiers-cartons suit toujours celle du verre, ce qui vous permet de placer vos récipients en verre dans des cartons qui seront collectés par après. Futé, non ?

UN RECYCLAGE EFFICACE

Une fois collecté, le papier-carton est envoyé dans des entreprises spécialisées. Là, il subit un procédé de recyclage qui s'effectue en trois phases principales :

Le pulpage et le défilage

Le papier-carton usagé est d'abord placé dans un pulpeur. Ce brassage dans de l'eau permet d'obtenir une pâte et d'éliminer les produits résiduels qu'elle pourrait contenir.

L'épuration

L'épuration sépare les fibres des éléments qui leur sont associés : colles, vernis, agrafes.

Le désencrage

Cette opération n'est nécessaire que pour la fabrication de pâte blanche, et le procédé est essentiellement utilisé dans le cas du recyclage des journaux et magazines.

Les fibres rejoignent alors le procédé habituel de fabrication du papier-carton.

100 % recyclé

Le papier le plus « écologique » est le papier 100 % recyclé de post-consommation, non désencré, non blanchi. Il est de couleur gris-beige clair. Ce magazine est imprimé sur du papier 100 % recyclé et montre qu'un papier recyclé peut être de qualité.

Favoriser le marché

Les cartons d'emballage, les journaux, les rouleaux en carton d'essuie-tout et de papier hygiénique sont en grande partie constitués de papier recyclé. Pour favoriser davantage le marché du recyclage, il est également judicieux de choisir du papier recyclé pour la maison et le bureau. Pour ménager l'environnement, il est encore plus judicieux de consommer le moins de papier possible. (www.moinsdepapier.be)

LES INDÉSIRABLES À ÉVITER

- Les papiers souillés ou gras (emballage de pizza à emporter par exemple)
- Les papiers peints
- Les trop grandes quantités de cartons (volume supérieur à 2 ou 3 caisses à fruits) et les gros cartons non pliés (emballage de téléviseur, de gros électroménager...). **Idéalement les aplatir et les déposer au parc de recyclage**
- Les classeurs à anneaux
- Les ficelles et rubans en matière synthétique
- Les emballages plastifiés contenant des piles de revues ou de catalogues
- Le "papier" (feuille) d'aluminium, le papier "cuisson" souvent gras et souillé
- Les films en cellophane
- Les films en plastique

LE VERRE, C'EST MAGIQUE!



Durable par définition, le verre est un matériau qui se recycle à l'infini. Une fois collecté et débarrassé des impuretés comme le grès, le fer, le verre résistant aux hautes températures comme les plats allant au four, l'aluminium, la céramique..., il suffit de le broyer pour obtenir du "calcin" qui, ajouté à du sable, de la soude et de la chaux, servira à fabriquer de nouveaux récipients. Chauffé à plus de 1,500 °C, ce calcin peut prendre toutes les formes souhaitées et redevenir une bouteille ou un bocal en verre. Magique!

Le recyclage du verre a des avantages écologiques indéniables. Il entraîne des économies d'énergie puisque le verre collecté fond à température moins élevée que les matières premières naturelles nécessaires à la fabrication du verre. Il contribue également à la limitation des rejets de CO₂ dans l'atmosphère et à la réduction du prélèvement sur les ressources naturelles (sable de silice, calcaire et carbonate de soude) qui entrent dans la fabrication du verre.

Trier avant de jeter

Avant de déposer votre verre à la collecte, pensez à vider les bouteilles ou les bocaux et à retirer les couvercles et bouchons. Si ces derniers sont métalliques, ils doivent être placés dans le sac bleu PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons). Dans le cas contraire, ils doivent être jetés dans la poubelle de déchets ménagers résiduels.

À son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit toute une série d'opérations :

- Un tri mécanique pour éliminer les métaux ferreux ou non ferreux (acier, aluminium...).
- Un tri optique au laser pour identifier et extraire les matériaux infusibles.
- Un soufflage qui permet d'extraire les éléments légers : les bouchons, le papier.
- Le verre est ensuite broyé et transformé en calcin.

De l'argent dans vos vidanges

Les bouteilles en verre consignées (vidanges) peuvent vous rapporter de l'argent.

N'oubliez pas de les ramener au magasin. De plus elles diminuent la part de déchets à traiter.

Comment reconnaître une bouteille consignée ? C'est simple, elle doit être marquée de ce logo.



En Wallonie, l'ICDI est la seule intercommunale à proposer aux habitants des communes affiliées une collecte de verre en porte-à-porte. Elle fournit également une matière première de grande qualité aux entreprises spécialisées dans le recyclage du verre.

« Cette forme de collecte nous a permis d'éviter les problèmes liés aux bulles à verre, comme les dépôts sauvages autour des bulles ou les déchets autres que du verre dans les bulles », précise Pierre Meulemans (chef du service Collecte). « La collecte en porte-à-porte procure un meilleur service aux citoyens qui peuvent, s'ils le désirent, également se rendre dans les parcs de recyclage pour y déposer leur verre. »

Les indésirables à éviter

Tous les verres ne peuvent être recyclés. Le verre culinaire (gobelet, verre à pied...), la vaisselle en verre, les plats allant au four ont une composition chimique différente du verre d'emballage. Ils ont une température de fusion plus élevée que le verre des bouteilles et bocaux, ce qui nuit à la qualité du recyclage du verre.

Il en est de même pour la porcelaine, la faïence et la céramique. Ce sont des matières infusibles qui rendent le calcin inutilisable. Elles forment des inclusions qui fragilisent la bouteille. Comme il est pratiquement impossible de retirer tous les petits morceaux indésirables du verre collecté, les recycleurs comptent avant tout sur la qualité de votre tri !

Ces indésirables ne sont donc pas à placer à la collecte du verre, amenez-les au parc de recyclage dans le conteneur des "inertes". Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre au parc de recyclage, vous pouvez les jeter dans votre poubelle de déchets ménagers résiduels, en les emballant soigneusement afin d'éviter que les collecteurs ne se blessent.

En conclusion

Seuls les emballages en verre transparent incolore et coloré (bouteilles, flacons et bocaux) doivent être déposés à la collecte sélective prévue à cet effet. Pour vous aider à bien trier vos déchets, consultez le guide du tri dans votre calendrier des collectes.



DÉCHETS ORGANIQUES DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU COMPOST GRÂCE À VOS DÉCHETS ORGANIQUES

Les déchets organiques (restes de repas, épluchures, sachets de thé, coquilles d'œuf, petits déchets verts de jardin...) représentent 50 % du contenu total de notre poubelle de déchets ménagers résiduels. Collectés séparément dans un conteneur vert dans plusieurs communes de la zone ICDI, ces déchets sont traités dans une unité de biométhanisation, un procédé permettant la production d'énergie verte et de compost industriel de qualité.

Valorisation énergétique et biométhanisation

En moyenne chaque citoyen de la zone ICDI produit 483 kg de déchets ménagers par an ! Soit plus d'un kilo par jour.

Plus de 300 kg par habitant sont déjà recyclés chaque année grâce aux collectes en porte-à-porte (PMC, papiers-cartons et verres) et aux apports volontaires en parcs de recyclage. Ces services ont permis d'inscrire ces habitudes de tri dans les ménages.

Les déchets ménagers du sac blanc ICDI représentent annuellement 186 kg par habitant. Ils sont envoyés à l'Unité de Valorisation Énergétique de Pont-de-Loup et permettent la production d'énergie électrique. Mais saviez-vous que les sacs blancs contiennent environ 50 % de déchets organiques qui, eux, peuvent être valorisés par une autre technique, la biométhanisation, un procédé permettant la production d'énergie verte et de compost de qualité ?

C'est pourquoi, grâce à la nouvelle collecte sélective des déchets organiques dans le conteneur vert, le recyclage au sein de la zone ICDI s'en verra encore nettement amélioré.



7 communes concernées sur 14

En 2014, 7 communes sur les 14 de l'ICDI bénéficieront du nouveau système de collecte sélective des déchets organiques : soit près d'un quart de la population desservie par l'ICDI, Les Bons Villers, Gerpennes, Courcelles, Aiseau-Prezles, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles, Anderlues.

Deux conteneurs : un gris pour les déchets résiduels, un vert pour les déchets organiques

Chaque ménage concerné dispose de deux conteneurs à puce : un conteneur vert pour les déchets organiques et un conteneur gris pour les déchets résiduels. Grâce à ce nouveau système de collecte, les déchets organiques peuvent ainsi suivre une filière de valorisation spécifique.

Valorisez à domicile vos déchets organiques

La collecte des déchets organiques en conteneur vert n'est pas incompatible avec le compostage. Au contraire ! Le compostage est un moyen efficace pour réduire la quantité de déchets organiques déversés dans votre conteneur vert. Vous pouvez aussi, pourquoi pas, nourrir des poules. Efficaces et naturelles, ces solutions présentent en effet de nombreux avantages connexes. Le compostage vous permet d'enrichir le sol de votre jardin et de nourrir les plantes. Tandis qu'en mangeant vos restes de repas, les gallinacés vous donneront de beaux œufs frais tout au long de l'année.

Pour faire maigrir efficacement la poubelle, le mieux, en effet, est d'agir sur ce qui l'engorge : les matières organiques et les emballages !

En savoir plus : Demandez la brochure sur le compostage à domicile au 0800/ 94 234 ou prevention@icdi.be

Les déchets organiques dans le conteneur VERT



DÉCHETS DE CUISINE



PETITS DÉCHETS DE JARDIN



AUTRES DÉCHETS

Mouchoirs et serviettes en papier

Litières biodégradables pour animaux

Papier essuie-tout





DES PUCES DANS VOS POUBELLES !

Recycler plutôt que jeter ! Tel est le maître-mot qui anime désormais tous les collaborateurs de l'ICDI. Pour mener ce recyclage à bien, près de 186 agents (chauffeurs, chargeurs et surveillants) sillonnent les voiries de la zone ICDI lors des nombreuses collectes en porte-à-porte. Dernière innovation en date, la collecte des déchets ménagers en conteneurs à puce: le conteneur gris pour les déchets résiduels et le conteneur vert pour les déchets organiques. Reportage.

« Nos hommes se chargent de la collecte des ordures résiduelles, de la collecte des PMC en porte-à-porte et de la collecte des papiers-cartons et du verre », explique Pierre Meulemans, Chef du service collecte à l'ICDI. « Depuis 2011, dans certaines communes, un nouveau système de collecte est mis en place pour collecter séparément les déchets résiduels et les déchets organiques dans deux types de conteneurs à puce. Les conteneurs sont affectés à l'habitation. La collecte hebdomadaire s'effectue toujours le même jour: nous utilisons des camions bi-compartmentés et les déchets, bien sûr, ne se mélangent pas dans le camion. Lors de la vidange, après identification de la puce, un outil de pesage comptabilise les levées et les kilos de déchets récoltés », précise Pierre Meulemans. « Comme le système est capable de distinguer le poids à la levée et à la redescende de la poubelle – grâce notamment à plus de 20 mesures successives – seuls les déchets vidangés sont pris en compte ».

Déchets au juste prix

Les données ainsi obtenues serviront de base pour déterminer le montant de la taxe communale forfaitaire. Car au-delà du service minimum (60 kg de déchets résiduels et 40 kg de déchets organiques pour chaque membre d'un ménage), les kilos et les vidanges excédentaires sont facturés en supplément. Le nombre de vidanges compris dans le service minimum est également limité (12 vidanges pour le conteneur gris, 18 pour le conteneur vert). Objectif de la formule: inciter les citoyens à changer leur comportement pour produire moins de déchets et permettre aux communes de répercuter d'une manière plus équitable le coût-vérité de la gestion des déchets. « Il faut savoir qu'un ménage qui limite un tant soit peu sa production de déchets et effectue un tri raisonnable ne doit en général payer à sa commune aucun supplément », explique-t-il encore. « Il faut également tenir compte du fait que les citoyens



qui disposent d'un conteneur à puce ne doivent plus acheter de sacs blancs pour leurs déchets résiduels. C'est une économie non négligeable... »

Données actualisées

Chaque usager peut consulter sa propre production de déchets via un call-center ou via le site internet de l'ICDI. « Toutes les données sont actualisées 72 heures après la collecte, ce qui permet au citoyen de visualiser sa situation semaine après semaine », précise-t-il. « Un numéro vert gratuit lui permet également de se renseigner quant à la mise en place et au fonctionnement du système de collecte par conteneur à puce ».

Utilisez les collectes sélectives !

Pierre-Meulemans ajoute: « A part les conteneurs à puce, rien ne change: le camion passe toutes les semaines, les collectes sélectives en porte-à-porte gratuites continuent pour les PMC, le papier-carton et le verre. Les parcs de recyclage sont toujours accessibles et permettent de se débarrasser gratuitement de nombreux déchets ».

ICDI VOTRE PARTENAIRE « ENVIRONNEMENT » AU QUOTIDIEN!

À une époque où le volume des déchets ménagers tend à augmenter d'année en année, et où la nature de ces déchets évolue également sans cesse, le défi de leur gestion n'a jamais été aussi élevé. Avec plus de 500 collaborateurs, des dizaines de milliers de kilomètres parcourus chaque année, de nouvelles collectes sélectives également en porte-à-porte, le développement continu de l'amélioration de ses outils et des stratégies de communication grand public, l'ICDI relève ce défi au quotidien depuis tout juste 65 ans.

RENCONTRE

« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUI N'EXISTE PAS! »

Directeur général de l'ICDI depuis le 1^{er} janvier 2010, Olivier Bouchat est l'un des plus fervents artisans du renouveau de l'intercommunale. Tout juste entré dans la quarantaine, cet ingénieur chimiste de formation ne cache pas son enthousiasme quant à l'évolution de la situation de l'intercommunale. Interview.

Quelles sont les missions et les priorités de l'ICDI?

Olivier Bouchat: Notre mission principale consiste à collecter et valoriser les déchets ménagers des 420 000 habitants de notre zone intercommunale conformément aux directives européennes et aux dispositions édictées par la Région wallonne. Dans cet esprit, nous avons d'abord une mission de prévention en nous assurant que le citoyen limite au maximum sa production de déchets, partant du principe que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Nous privilégions ensuite le réemploi qui permet de réintégrer les objets inutilisés dans des filières d'articles de seconde main. Pour cela, nous avons créé la Ressourcerie du Val de Sambre. Vient ensuite la promotion du tri des déchets afin d'en favoriser le recyclage. En dernier lieu, nous optons pour la valorisation énergétique des déchets résiduels qui ne peuvent être valorisés d'une autre manière.

Comment jugez-vous l'évolution des mentalités des habitants des communes affiliées? Etes-vous optimiste pour l'avenir?

O. B.: Plutôt deux fois qu'une! Certes les défis sont de taille, mais les chiffres plaident en faveur d'une amélioration notable. Avec l'apparition des parcs de recyclage il y a une quinzaine d'années, le tri des déchets s'est imposé dans le quotidien de nos concitoyens. A l'époque, seul un tiers des déchets étaient recyclés, le reste étant mis en décharge ou incinéré. Aujourd'hui, la tendance s'est inversée et nos quotas s'approchent des deux tiers de déchets recyclés. Nos parcs sont d'ailleurs visités par près de 800 000 citoyens chaque année. Même si les habitants des communes affiliées à l'ICDI sont considérés comme de « bons élèves » en matière de tri des déchets, nous souhaitons passer à la vitesse supérieure en diminuant sensiblement la production de déchets. Nos campagnes de sensibilisation sont menées d'ailleurs dans ce sens.

DE NOUVELLES VALEURS POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Présidente du conseil d'administration de l'ICDI depuis juin 2013, Madame Françoise Daspremont* porte un regard lucide sur les nouvelles méthodes de gestion et valeurs qui gouvernent désormais l'ICDI.

Comment fonctionne désormais l'ICDI?

Françoise Daspremont: En 65 ans d'existence, l'ICDI est progressivement passée d'un modèle de service public à celui d'une véritable entreprise publique. Aujourd'hui, notre vision est d'offrir un service aussi innovant que performant au meilleur coût. Nous travaillons avec un fil conducteur qui est notre plan stratégique avalisé par nos communes affiliées et évalué d'année en année par notre Conseil d'administration. Nous sommes donc tournés vers l'amélioration continue de nos services.

Quelles sont les nouvelles valeurs qui caractérisent l'intercommunale?

F. D.: Incarnées par l'ensemble de nos collaborateurs, les valeurs de professionnalisme, d'esprit d'équipe, d'esprit d'initiative et d'intégrité constituent les bases de référence de notre nouvelle culture d'entreprise. Notre professionnalisme s'appuie sur les compétences, l'expertise et le savoir-faire de chacun. Si un nouvel esprit d'équipe cimenter la cohésion interne de l'entreprise, l'esprit d'initiative exprime quant à lui notre créativité et notre capacité à innover. L'intégrité enfin, traduit la loyauté et la relation de confiance que tous nos collaborateurs entretiennent vis-à-vis de l'entreprise, des communes affiliées et de leurs concitoyens.

*Echevine de l'Etat Civil, Population, Protocole, des Finances, des Cimetières et des cérémonies Patriotiques de la Ville de Charleroi



« DES OUTILS AVANT TOUT CONÇUS POUR RÉINVENTER NOS DÉCHETS ! »

Directeur technique de l'ICDI, Philippe Teller se charge de développer et gérer l'ensemble des services techniques de l'intercommunale, depuis la collecte jusqu'au traitement des déchets dans l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) et le centre de tri des PMC.

Quel regard portez-vous sur l'évolution du secteur du traitement des déchets ?

Philippe Teller : *En l'espace de quelques années, l'ICDI et les habitants des communes affiliées ont vécu une véritable révolution verte. L'époque où nous devions nous charger de la simple élimination des déchets est définitivement révolue. Nous considérons désormais les déchets autrement, non plus pour nous en débarasser, mais bien pour les réinventer. Dans cet esprit, la prévention, le réemploi, les collectes sélectives, le tri et la revalorisation de ces déchets font partie des nouvelles stratégies que nous nous efforçons de mettre en œuvre.*

Quels sont les atouts techniques de l'ICDI en la matière ?

PT : *L'ICDI est une intercommunale particulièrement bien intégrée verticalement puisque notre mission ne se limite pas qu'à la collecte en porte-à-porte et dans les parcs de recyclage. Nous prenons également en charge le traitement ou prétraitement des déchets après collectes et chaque filière dispose d'un outil et de partenariats performants.*



De quels outils innovants disposez-vous pour remplir ces missions ?

PT : *Nous venons par exemple de mettre en place un tout nouveau centre de tri de déchets PMC entièrement automatisé. Cet outil particulièrement performant va nous permettre de passer d'une capacité de 5 000 tonnes à 22 000 tonnes traitées par an. Nous disposons également d'une unité de valorisation énergétique (incinérateur) d'une capacité de 110 000 tonnes et d'un broyeur pour encombrants. En matière de collecte, l'implémentation de conteneurs à puce et de collectes de déchets organiques dans certaines communes affiliées est une avancée majeure qui nous permet de facturer le ramassage des déchets au juste prix. Le développement récent d'une « ressourcerie » renforce également notre volonté de privilégier le réemploi.*

Nos partenariats avec des acteurs reconnus du marché nous permettent enfin de disposer de plateformes de compostage de déchets verts ou de traitement des inertes. Après la collecte, les déchets organiques sont par exemple dirigés vers l'unité de biométhanisation de Tenneville (province du Luxembourg).

Quels sont désormais vos objectifs stratégiques ?

PT : *Nos objectifs sont clairement axés sur la prévention. Car pour nous, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Ensuite, nous allons développer les outils qui vont nous permettre de respecter l'échelle de gestion durable des déchets. Avec le développement de la Ressourcerie et des magasins de seconde main, nous voulons clairement privilégier le réemploi. Le renforcement de nos collectes en porte-à-porte et le développement de notre centre de tri de PMC automatisé devraient nous permettre de recycler encore plus de déchets. La valorisation énergétique des déchets résiduels n'intervient qu'en dernier lieu.*

65 ANS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

22 mars 1948: l'association Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices voit le jour. À l'époque, une petite vingtaine de communes donnent leur accord de principe pour s'affilier à une société coopérative de gestion des déchets. Six ans plus tard, le territoire couvert par l'intercommunale compte alors 289 192 habitants répartis dans 21 anciennes communes. Aujourd'hui, la zone desservie par l'ICDI recouvre une superficie de près de 510 km² pour une population évaluée à plus de 420 000 habitants regroupés au sein de 14 communes affiliées. Cette année, l'intercommunale fête ses 65 printemps!

Le parcours et l'histoire de l'ICDI en quelques dates-clés...

1948

Création de l'association intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices.

1953

Inauguration à Monceau-sur-Sambre de la première Unité de traitement par incinération de déchets ménagers de Belgique.

1969

Apparition des premiers sacs blancs pour la collecte des déchets ménagers. Son utilisation qui permet aux ménages de payer en fonction de leur volume de production de déchets se généralisera dans le milieu des années septante.

1977

Fusions des communes. La zone ICDI dessert désormais les entités d'Aiseau-Presles, Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Éveque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles. En parallèle, mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte du papier-carton.

1978

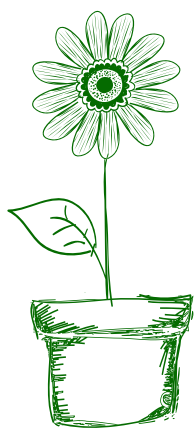
Inauguration de deux fours de l'unité de traitement de Pont-de-Loup.

1980

Généralisation des collectes sélectives et premières mises en route des collecto-glass (camions de collecte du verre).

Le nouveau centre de tri Valtris permettra le tri automatisé des PMC.





1988

1994

1999

2005

2011

2013

Suite à la fin de vie de l'unité de Monceau, un nouveau four est inauguré au Port de la Praye.

Ouverture du premier centre d'apport volontaire mutualisé (parc de recyclage) à Châtelet. Progressivement, le réseau va s'étendre sur tout le territoire de la zone ICDI pour compter aujourd'hui 15 parcs de recyclage.

Première campagne de prévention des déchets de l'ICDI : "Achats futés, déchets limités" et "Le compostage, c'est facile".

Inauguration du centre de tri manuel des déchets PMC à Couillet.

Implémentation de la poubelle à puce dans la commune de Les Bons Villers. Cette première collecte par conteneurs à puce est combinée à une collecte de déchets organiques.

Construction du nouveau centre de tri automatisé des déchets PMC à Couillet, Valtris.





VALTRIS : UN NOUVEAU CENTRE DE TRI AUTOMATISÉ POUR PMC

Grande première! Le site de l'ICDI à Couillet accueille désormais Valtris le plus grand centre de tri de PMC de Wallonie et de Bruxelles. Cette chaîne automatique permettra de traiter près de 22 000 tonnes de déchets PMC par an. Explication.

Aux manettes de cet immense paquebot depuis sa « mise à l'eau », Yves Patris, Responsable du Centre et Christophe Charlier, son adjoint.

Leur mission : former les hommes, entretenir l'outil et améliorer les processus techniques afin d'atteindre le seuil de 22 000 tonnes de déchets PMC traités par an.

« Mis en service en 2005, l'ancien centre de tri manuel de PMC de l'ICDI n'était plus du tout rentable », expliquent-ils. « Il ne cessait de générer des pertes et les surcoûts devenaient intenable. Et plus le tonnage de matières collectées augmentait – c'est-à-dire plus les citoyens effectuaient le tri - plus la situation empirait. »

Privatiser ou automatiser

Face à cette situation, l'intercommunale a dû choisir entre deux possibilités : privatiser le traitement ou automatiser le tri en cherchant de nouvelles sources de PMC complémentaires afin d'atteindre le seuil de rentabilité de 22 000 tonnes par an. L'ICDI a préféré retenir la seconde piste en créant la coopérative Valtris, en partenariat avec les intercommunales IBW du Brabant wallon et BEP Environnement de Namur. Cette augmentation de la capacité traitée nous a permis de maintenir l'effectif des travailleurs.

10 millions de sacs traités par an

Techniquement, cette nouvelle chaîne automatisée de tri sélectif des déchets PMC se compose d'une trémie de chargement avec deux cribles séparant les déchets creux des corps plats et des petits résidus. Elle dispose également de capteurs magnétiques pour les métaux et de cinq tris optiques pour les plastiques d'emballage.

Tout s'opère dès lors automatiquement, le personnel se concentrant sur les contrôles qualité. Et en moyenne, 10 à 12 millions de sacs bleus seront traités chaque année, soit 3 000 sacs par heure.

De nombreux avantages

Pour les hommes, les avantages sont nombreux. La pénibilité a baissé, même si ça reste un métier difficile et les accidents sont devenus beaucoup moins nombreux. Comme les déchets sont triés par une machine avant de parvenir au contrôle qualité, les hommes ne doivent plus craindre les mauvaises coupures ou la projection de produits dangereux.

Autre changement : les agents qui travaillent désormais en bout de chaîne sont passés de l'état de trieurs de déchets à celui de contrôleurs qualité. Une nouvelle fonction plus confortable et plus valorisante qu'ils apprécient plutôt.

« Les déchets que nous trions ont une deuxième vie. Nous les conditionnons en ballots avant qu'ils ne soient vendus comme matière première à des entreprises spécialisées. Bien entendu, il faut absolument que nous atteignons à terme le seuil de rentabilité pour faire de ce centre un outil vraiment performant. »

Valtris est actuellement en rodage. Les nouvelles installations seront pleinement opérationnelles et inaugurées courant 2014.

PMC MODE D'EMPLOI

PMC signifie bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons. Seuls les emballages composés d'un de ces 3 matériaux sont considérés comme des PMC:

P: uniquement les bouteilles et flacons en Plastique ayant contenu du liquide (boissons, shampoings, adoucissants et lessive liquide, produits d'entretien non toxiques ou corrosifs). Attention, il est également interdit d'accrocher des bidons aux liens de fermeture du sac PMC.

M: les emballages métalliques comme les canettes, boîtes de conserve, récipients métalliques de sirop, boîtes métalliques (biscuits), rapiers et barquettes en aluminium propres et bien vidées, aérosols cosmétiques et alimentaires (crème fraîche, crème à raser...), bouchons, couvercles et capsules métalliques.

C: les cartons à boissons tels que les berlingots de jus, de lait, de concentré de tomates, de soupe, de crème, etc. Les emballages doivent être entièrement vides et d'une contenance de maximum 8 litres.

Les intrus (non admis) les plus courants:

Films et sacs en plastique, rapiers et barquettes en plastique, pots de yaourt et gobelets, papier aluminium, frigolite alimentaire, emballages ayant contenu des substances toxiques et/ou corrosives (peintures, solvants, pesticides et acides), pots de fleurs en plastique...

Pourquoi ne sont-ils pas acceptés?

Parce qu'ils sont constitués de types de matériaux tellement différents qu'ils ne peuvent être recyclés. De plus, ils contiennent encore souvent des restes de nourriture. Ils doivent donc être jetés dans la poubelle de déchets ménagers résiduels. Les emballages qui ont contenu des substances toxiques et/ou corrosives doivent par contre être déposés dans un parc de recyclage.

Pour en savoir plus sur la meilleure façon de trier vos PMC: www.trionsjuste.be ou sur la dernière page de votre magazine.

QUE FAIRE EN CAS DE REFUS?

Cet autocollant apposé sur votre sac PMC indique que votre sac est mal trié et qu'il est donc refusé. Retirez les intrus et représentez votre sac bleu PMC à la prochaine collecte.

Conseil: consultez le guide du tri des PMC dans votre calendrier des collectes.



QUE DEVIENNENT-ILS APRÈS LE TRI?



Les récipients (bouteilles et flacons) de plastique en PET incolore, PET vert, PET bleu et le HDPE sont concassés, lavés et transformés en paillettes ou en granules de plastique. Ces paillettes ou granules sont ensuite fondues et traitées pour donner de nouveaux produits (rembourrages de vestes, matelas, sacs de couchage, sweat-shirts, bouteilles, flacons, tuyaux...)

Les emballages métalliques sont broyés, nettoyés et séparés en fractions homogènes. L'acier va en sidérurgie, l'aluminium dans des fours spécialisés pour être utilisé comme matière première.

Les cartons à boissons sont mélangés à de l'eau pour obtenir une pulpe. L'eau décolle les fibres de carton, le plastique et les couches d'aluminium qui sont recyclés séparément dans des filières spécifiques et servent de matière première pour la fabrication de nouveaux produits, tels que du papier toilette, des essuies-tout...



MA COMMUNE N'EST PAS UNE POUBELLE!

Quelques déjections canines sur un trottoir, des papiers gras éparpillés sur la pelouse d'un parc public, deux ou trois canettes abandonnées au fond d'un caniveau, un vieux pneu dans le ruisseau... Il n'en faut pas plus pour qu'une ville, un village ou la campagne deviennent tout d'un coup tristes, sales et déprimants... Comment éviter ça? En faisant preuve d'un minimum de civisme et en considérant son environnement comme un patrimoine à gérer en commun.

L'affaire de tous

La propreté publique est avant tout l'affaire de tous et non pas uniquement des services publics. Il s'agit dès lors d'avoir les bons réflexes. Vous devez sortir vos sacs poubelles ou vos conteneurs? Sortez-les la veille au soir (après 19h00) du jour de collecte de votre commune.

AGENT CONSTATATEUR : PRÉVENTION ET RÉPRESSION...

En plus d'un rôle de prévention, l'agent constatateur a pour mission la recherche, la constatation, la poursuite et la répression en matière d'environnement (décret du 5 juin 2008).

L'agent constatateur travaille en bonne collaboration avec les services de Police et Environnement, ainsi qu'avec les gardiens de la Paix.

Reconnu comme agent de police judiciaire assermenté, il est compétent dans les domaines ayant trait à la « délinquance » environnementale. Les missions de sensibilisation et de prévention sont pour lui, une priorité.

GARE AUX AMENDES

Les dépôts de déchets sur le trottoir, dans la nature ou au bord d'un chemin (dépôts sauvages), l'abandon de petits détritifs (papier d'emballage, papier gras, mégots, paquet de cigarettes), les déjections canines sur un trottoir, l'incinération de déchets ménagers en plein air sont passibles d'une amende administrative.



Dépôts sauvages, non merci!

Un vieux frigo qui végète au fond du garage, quelques vieux pneus oubliés à la cave, une tondeuse en fin de vie...

Pour certains, la tentation est grande de les abandonner, ni vu ni connu, sur un trottoir, au bord d'un petit chemin forestier ou dans le fond d'une carrière oubliée. Totalement irresponsable, ce comportement (encore trop fréquent) a des répercussions importantes sur notre environnement: ces cimetières sauvages de déchets polluent en effet les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages. Il y en a aussi sur nos finances: les opérations de nettoyage ou d'évacuation des déchets ont un coût qui se répercute sur la collectivité.

Pour certains, la tentation est grande de les abandonner, ni vu ni connu, sur un trottoir, au bord d'un petit chemin forestier ou dans le fond d'une carrière oubliée. Totalement irresponsable, ce comportement (encore trop fréquent) a des répercussions importantes sur notre environnement: ces cimetières sauvages de déchets polluent en effet les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages. Il y en a aussi sur nos finances: les opérations de nettoyage ou d'évacuation des déchets ont un coût qui se répercute sur la collectivité.

Pensez aux parcs de recyclage!

Pour vous débarrasser gratuitement de vos déchets (déchets verts, encombrants, métaux, bois, PVC, électroménagers,...) non repris dans le cadre des collectes sélectives en porte-à-porte, pensez aux parcs de recyclage. Et si vous utilisez une remorque pour acheminer vos déchets au parc, n'oubliez pas de la couvrir avec une bâche ou un filet. Vous éviterez ainsi de semer les déchets tout au long du chemin. Les parcs de recyclage sont désormais ouverts plus tard et plus longtemps: ouverts du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00; le samedi de 9h15 à 17h30. Astuce gain de temps: les parcs sont moins fréquentés en semaine entre 16h30 et 18h. Plus d'infos sur les parcs de recyclage dans le Guide du tri et sur www.icdi.be





UN LABEL N'EST PAS L'AUTRE

De nombreux pictogrammes et labels permettent désormais d'identifier la provenance des emballages et les différentes possibilités de recyclage qui sont offertes. Des études montrent que la majorité des consommateurs ignorent ou confondent leur signification. Suivez le guide...

Point Vert



Le Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement de la collecte sélective, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers. Cela ne signifie pas que le produit ou l'emballage est composé de matières recyclées ou recyclables et ce n'est pas une instruction de tri.

Emballages consignés



La consigne consiste à faire payer au consommateur une petite somme supplémentaire qui lui est remboursée lorsqu'il rapporte l'emballage vide du produit (bouteille en verre,...) au magasin. L'emballage est ensuite retourné au fabricant qui après l'avoir nettoyé le réintègre à sa chaîne de production pour être réutilisé sans transformation. Ce dispositif permet de réduire tant la production d'emballages que la quantité de déchets mais entraîne malgré tout une dépense énergétique liée au transport, nettoyage... et n'est donc pas sans impact pour l'environnement.

Emballages et produits compostables



OK compost (EN 13432)

Vous participez à la collecte de déchets organiques et vous utilisez des sacs pour emballer vos restes de repas avant de les déposer dans votre conteneur vert ? Attention, seuls les sacs biodégradables sont acceptés. Ils doivent être munis du logo OK compost. Ils sont en effet garantis biodégradables en installation industrielle de compostage. Autres solutions : utilisez une feuille de papier journal ou un sac à pain en papier.



OK compost HOME

Le logo OK compost HOME garantit la biodégradation intégrale des emballages et produits dans le tas de compost de votre jardin et dans le conteneur des déchets organiques.

Produits "dangereux"

Les détergents, l'eau de Javel, les détachants, les déboucheurs de canalisations, l'encre, la colle, la peinture... sont autant de produits à utiliser avec précaution. Certains peuvent s'avérer dangereux à cause des substances chimiques qu'ils contiennent. Depuis janvier 2009, de nouveaux pictogrammes sur fond blanc, bordés de rouge, vous permettent d'identifier leurs dangers. Ils remplacent les symboles sur fond orange

de l'ancienne législation (qui pourront encore être utilisés jusqu'en 2017). Au lieu des indications de dangers telles que "toxique", "nocif", "corrosif", l'étiquette reprend désormais une mention d'avertissement plus simple : "danger" ou "attention". Ces pictogrammes sont uniformisés pour toute l'Europe ainsi que pour un grand nombre de pays dans le monde. Tous les produits dont l'emballage arbore un picto "produit dangereux" doivent être déposés dans les parcs de recyclage. Ils seront ensuite dirigés vers des filières spécialisées pour leur élimination.

| ANCIENS | NOUVEAUX | CLASSES DE DANGERS |
|---------|----------|---|
| | | Dangers pour la santé : toxicité aiguë |
| | | Dangers pour la santé : mutagénicité sur les cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - expositions répétées, sensibilisation respiratoire, danger par aspiration |
| | | Dangers pour la santé : corrosion cutanée, lésions oculaires graves Dangers physiques : matières corrosives pour les métaux |
| | | Dangers pour la santé : corrosion cutanée, lésions oculaires graves Dangers physiques : matières corrosives, pour les métaux |
| | | Dangers pour la santé : toxicité aiguë |
| | | Dangers pour la santé : toxicité aiguë, irritation cutanée, irritation oculaire, toxicité pour certains organes cibles - exposition unique, sensibilisation cutanée |
| | | Dangers pour la santé : mutagénicité sur les cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - expositions répétées, sensibilisation respiratoire, danger par aspiration |
| | | Dangers pour l'environnement : dangers pour le milieu aquatique |

La liste complète des mentions de danger se trouve sur www.health.belgium.be

PRÉVENTION

AGISSONS! PRÉVENIR VAUT MIEUX QUE GUÉRIR...



Au travail, à la maison, à l'école, durant nos loisirs... quels que soient l'endroit et le moment, nous produisons tous des déchets. Il y va de notre intérêt et de celui des générations futures d'apprendre les bons gestes qui nous permettront d'agir de manière durable. Rencontrez Françoise Lardenoey, Responsable de la communication et de la prévention des déchets à l'ICDI.

Quelle est la mission de l'équipe prévention des déchets à l'ICDI?

Françoise Lardenoey: La zone desservie par l'ICDI s'étend sur une superficie de près de 510 km² pour une population évaluée à plus de 420 000 habitants regroupés au sein de 14 communes affiliées. Notre équipe de prévention sillonne ces 14 communes pour sensibiliser les citoyens à réduire leur production de déchets. C'est un sacré défi! Chaque année, plus de 35 000 personnes sont sensibilisées durant nos animations.

Quels types d'animations proposez-vous?

F.L.: Sous la houlette de **Pierrine Meessens**, adjointe à la prévention des déchets, l'équipe a développé une série d'animations adaptées et déclinées selon le niveau scolaire des élèves. Dans les groupes d'adultes, nous abordons principalement l'éco-consommation. Au quotidien, nos conseillers en prévention des déchets mènent des actions de terrain et créent des outils de sensibilisation. Nous mettons également sur pied des expositions, des formations, des ateliers et des conférences afin d'inciter à poser des gestes concrets en faveur d'un développement durable.

L'équipe organise aussi des visites de parcs de recyclage, de l'Unité de Valorisation Énergétique de Pont-de-Loup, du centre de tri Valtris et de la plateforme industrielle de compostage afin de permettre aux citoyens de visualiser le parcours de leurs déchets et de donner un sens aux explications proposées lors des animations.

Nous participons enfin à toutes les séances d'information destinées aux citoyens des communes qui adoptent le système de la collecte des déchets ménagers en conteneurs à puce, car il est fondamental d'accompagner ce changement de comportement par des conseils de prévention des déchets.

Quels sont les thèmes abordés lors de ces animations?

F.L.: Les thèmes abordés sont multiples: privilégier l'eau du robinet, utiliser une boîte à tartines, une boîte à collation, limiter sa consommation d'emballages, lutter contre le gaspillage alimentaire, ne pas utiliser de produits nocifs pour l'environnement, composter... Ce sont des petits gestes quotidiens qui, cumulés, permettent de faire maigrir nos poubelles de façon radicale.

Dans quel cadre les actions de sensibilisation de l'ICDI ont-elles lieu?

F.L.: La Région wallonne incite les communes à conduire des actions locales de prévention des déchets sur leur territoire. Elle met notamment à leur disposition un subside de 50 centimes par habitant pour conduire ces actions. Les intercommunales, dont l'ICDI, sont également subsidiées pour concrétiser des actions de sensibilisation et de communication transversales. Les communes délèguent pour la plupart à l'ICDI la conduite des actions locales sur leur territoire. En toile de fond des actions de terrain, nous développons des campagnes de communication grand public. La nouvelle campagne s'appuie sur le capital sympathie du personnage « Spiro » et permet de toucher tous les habitants de la zone ICDI, quel que soit leur âge.

Et le tri sélectif, est-ce également un enjeu majeur?

F.L.: Nous travaillons en partenariat avec Fost Plus pour véhiculer ces messages et nous disposons de plusieurs "ambassadeurs du tri" au sein de l'équipe animation. Ils se rendent dans les écoles et aident les enseignants, les élèves, les directions d'écoles et le personnel technique à mettre en œuvre le tri sélectif à l'école. Nous aidons aussi les administrations et les associations qui le souhaitent.

Quel est l'outil de prévention le plus utile aux citoyens?

Parmi les outils disponibles, le calendrier des collectes est celui qui entre dans tous les foyers. Il est distribué

bénévolement par nos chargeurs en novembre et décembre. Plus qu'un calendrier, c'est un outil très utile pour rappeler à chacun les dates de collectes et les consignes de tri. Le calendrier de cette année est rempli de conseils pour lutter contre le gaspillage alimentaire, thème de l'année 2014. Il propose de nombreuses astuces pour une gestion responsable des déchets.





ADOPTEZ LA COCOTTE ATTITUDE

17 GESTES MALINS POUR RÉDUIRE VOTRE CONSOMMATION DE PAPIER AU BUREAU.

Le papier est le produit emblématique des activités de bureau. La réduction de sa consommation permet aux entreprises de réduire les coûts liés à l'achat du papier et au traitement des déchets. C'est de plus un projet potentiellement fédérateur susceptible de mobiliser l'ensemble du personnel (challenge collectif) et d'enclencher d'autres actions de réduction des déchets (gobelets par exemple).

- 1 Privilégiez la facturation électronique et les formulaires de demande en ligne dans la mesure du possible.
- 2 Utilisez le mail plutôt que le fax.
- 3 Limitez l'utilisation des Post-It.
- 4 Programmez votre télécopieur (fax) afin d'annuler l'impression des notes de confirmation.
- 5 Imprimez les brouillons sur du papier dont le recto est déjà imprimé.
- 6 Réduisez le grammage du papier que vous utilisez habituellement; vous réduirez en plus vos frais postaux.
- 7 Utilisez des enveloppes de correspondance interne à multiples utilisations (en utilisant des vignettes autocollantes pour chaque nouvelle utilisation).
- 8 Réglez les photocopieurs sur l'impression recto-verso par défaut et ajustez-les pour le papier recyclé (afin d'éviter le bourrage papier).
- 9 Calculez le nombre précis de copies dont vous avez réellement besoin.
- 10 Scannez vos documents pour éviter les photocopies inutiles.
- 11 Établissez un relevé de consommation des personnes qui utilisent le photocopieur. Informez régulièrement tous les utilisateurs de leur consommation. Cette méthode motivante permet d'optimiser l'utilisation des ressources.
- 12 Faites corriger le même document imprimé par plusieurs personnes en leur demandant d'utiliser chacun une couleur différente. Vous évitez ainsi d'imprimer des versions différentes d'un même document.
- 13 Vérifiez le document et sa mise en page via "l'aperçu avant impression". Cette précaution peut vous faire gagner du temps et du papier. Annulez l'impression en cas d'erreur.
- 14 Optimisez le formatage de vos documents en réduisant la police de caractères et en agrandissant les marges.
- 15 Avec votre agence de communication et votre imprimeur, réduisez le format des documents imprimés en cherchant à optimiser l'utilisation du papier.
- 16 Communiquez vos documents de travail et vos rapports en ligne.
- 17 Imprimez plusieurs diapos de vos présentations sur une seule page.

Pour en savoir plus: www.moinsdepapier.be

CADEAUX DÉMATÉRIALISÉS LE PLAISIR SANS LES DÉCHETS

Pourquoi ne pourrions-nous pas privilégier les gestes qui ne génèrent pas de déchets: offrir une place de concert, une séance de massage, un repas au restaurant, un séjour à la montagne, un cours de piano, des titres services pour un "coup de pouce" jardinage... Les possibilités ne manquent pas.

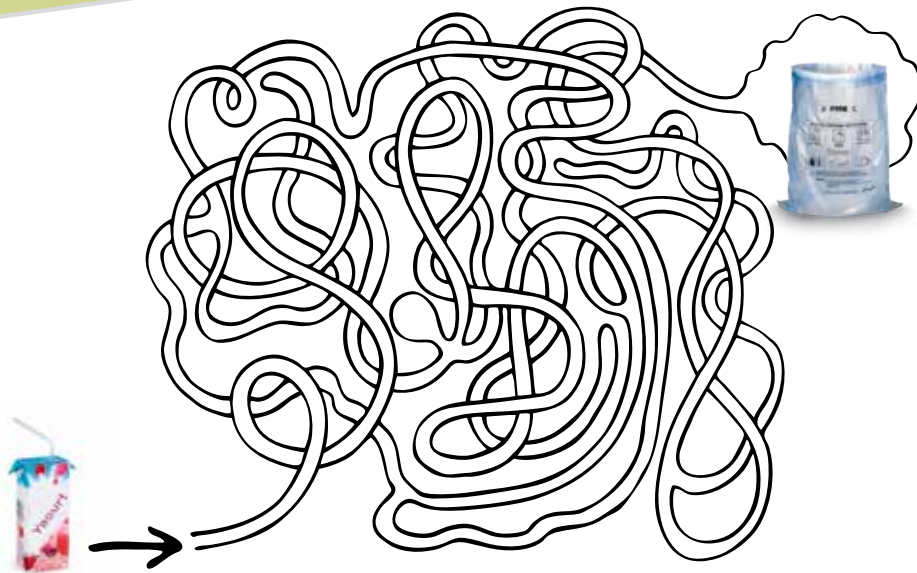


ZONE DE JEUX

5 différences



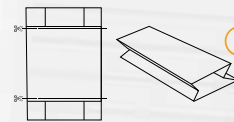
Trouve l'intrus qui ne va pas dans cette poubelle.



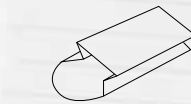
Ton porte-monnaie à partir d'un carton à boissons



① Après l'avoir bien lavé à l'eau, découpe le haut et le bas du carton à boissons.



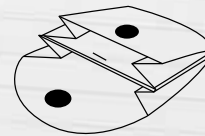
② Mesure la longueur de l'emballage et divise-la en trois en faisant de petits traits au stylo. Plie-le au niveau du trait inférieur. Pour un plus beau résultat, replie-le de façon à ce que la soudure soit vers l'intérieur.



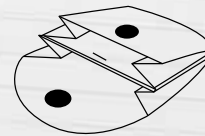
③ Sur le dessus, découpe les côtés doubles afin de faire un rabat.



④ Agrafe les côtés intérieurs ensemble (les parties pliées à l'étape 2), tu as deux compartiments à monnaie.



⑤ Pour que ton porte-monnaie puisse se fermer, tu peux utiliser un bouton-pression ou du Velcro.



Relie l'objet recyclé à l'objet d'origine.



RÉPONSES : Trouve l'intrus : petit pot de yaourt • 5 différences • Relie l'objet recyclé : bidon-gobelet - pizza - contenu de la ramassette - "C" de PMC - Relie l'objet recyclé : bidon-bac en plastique / bouteille en plastique-pull polaire / bouteille en verre-bocal en verre / conserve-portière de voiture / carton à boissons-puzzle / journaux-bloc de feuilles.

QUIZ

100 PLACES DE CINÉMA À GAGNER !

Faites le quiz ci-dessous et renvoyez-le pour tenter de gagner vos places de cinéma (2 places par gagnant).

VERRE, PAPIER-CARTON ET PMC LA SECONDE VIE DE NOS DÉCHETS

Bonne nouvelle: le verre, le papier-carton et les PMC peuvent bénéficier d'une seconde vie en intégrant les filières de recyclage et de valorisation. Pour profiter de ce traitement de faveur, ces déchets doivent être collectés séparément via les collectes en porte-à-porte. Vous souhaitez tester vos connaissances sur le sujet? N'hésitez pas à participer à ce petit jeu amusant et instructif.

① Vous avez dit PMC?

Vous le savez, certains déchets d'emballage sont à placer dans les sacs bleus dits "PMC". Savez-vous cependant ce que l'on entend par PMC?

- Les déchets de Papier, les emballages de Margarine et les Canettes
- Les bouteilles et les flacons en Plastique, les emballages Métalliques et les Cartons à boissons
- Les Petits déchets d'emballage, les emballages Métalliques et les Cartons alimentaires

② Chassez l'intrus

Lors d'un contrôle de routine, les agents de l'ICDI ont remarqué qu'un intrus s'était glissé dans un sac PMC. Lequel est-ce?



-
-
-
-
-

③ Trop gros le flacon?

Les sacs bleus PMC peuvent accueillir des bidons en plastique. Le volume maximum de ces bidons ne peut cependant pas dépasser:

- 5 litres
- 8 litres
- 12 litres

④ Laissez passer les petits papiers

Le papier peint doit être placé dans:

- La pile de papier pour la collecte de papiers-cartons
- La poubelle de déchets résiduels
- Le sac bleu PMC

⑤ Le picto Point Vert...

La présence de ce picto sur un emballage signifie:

- que cet emballage peut être placé dans le sac bleu
- que cet emballage est fabriqué à partir de matériaux recyclés
- que l'entreprise qui a mis ce produit sur le marché contribue au financement de la collecte sélective, du tri et du recyclage des emballages ménagers.

⑥ Tondeuse mise en boîtes...

Combien faut-il recycler de boîtes de conserve métalliques pour fabriquer une tondeuse à gazon (en moyenne)?

- 150 boîtes
- 750 boîtes
- 1500 boîtes

QUESTION SUBSIDIAIRE

Combien pèse précisément le sac PMC illustré?

..... kg g cg



Renvoyez cette page de quiz complétée avant le 31/12/2013 à l'adresse suivante : ICDI, Service Communication et Prévention, Rue du Déversoir 1 - 6010 Couillet

Nom
Prénom
Adresse
Tél.
E-mail

Une seule participation par ménage.
Règlement disponible sur: www.icdi.be

Suivez le guide de tri des emballages PMC (bien vidés)

Bouteilles et flacons en Plastique 

Uniquement bouteilles et flacons en plastique et **donc** aucun autre emballage ou objet en plastique



Emballages Métalliques 

Aussi: aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques



Cartons à boissons 



Collecte en porte-à-porte dans le sac PMC*



* ou éventuellement via le parc de recyclage

Remarques

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC
- Pas d'emballage avec une contenance supérieure à 8L

Interdit 

- Tous les autres emballages en plastique (pots, barquettes, ravers)
 - Tous les sacs et films en plastique
- Les autres objets en plastique (jouets, pots de fleur, seringues)
 - La frigolite et le papier aluminium
- Les emballages ayant contenu des substances toxiques ou corrosives ou des huiles de moteur 



A jeter dans les déchets résiduels**

** renseignez-vous auprès de votre intercommunale de gestion des déchets ou votre commune pour connaître le meilleur scénario local pour ces déchets

Avec le soutien de



Pour toute information complémentaire, contactez l'ICDI au 0800/ 94 234 ou surfez sur www.icdi.be
Info sur le tri et le recyclage: www.fostplus.be

